

[Comment rentabiliser un conflit ?](#)

Infos **Date de l'article:** Mercredi, 9. Avril 2014

Publié: PUBLIE



Contenu

A l'issue d'un conflit, les entreprises et les organisations découvrent qu'elles auraient pu l'éviter facilement. Avec "**l'avenant de médiation préalable**", les signataires privilégient la qualité de la relation humaine, professionnelle et commerciale en employant la médiation par préférence au règlement judiciaire de leurs différends. Atout concurrentiel majeur en gestion des conflits, l'entreprise et ses collaborateurs y gagnent en intelligence collective et en réduction des coûts directs et indirects. Ce "dispositif de médiation préalable", outil N°1 de la médiation préventive est une réalisation du Groupe MEDIATION-NET, pionnière dans le cadre de la RSE / RSO. Pour en savoir plus, [ICI](#)

Evènement MEDIATION-NET ?: non

Source URL: <http://mediation-net.com/node/331>